

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

**Arrêté du 19 février 2013 portant nomination
au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques**

NOR : DEVP1304161A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-21, R. 213-78 et R. 213-79,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques :

M. Philippe CRUCHON.
M. Daniel LOUDIÈRE.
M. Pierre ANTOINE.
M. Denis BISTER.
M. Jean PERA.
M. Patrick LE DELLIOU.
M. Gérard DEGOUTTE.
M. Bernard TARDIEU.
M. Loïc COTTIN.

Article 2

M. Philippe CRUCHON est nommé président du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques.

M. Daniel LOUDIÈRE est nommé vice-président du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques.

Article 3

La directrice générale de la prévention des risques et le directeur de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de la prévention des risques,
P. BLANC

Le directeur de l'énergie,
P.-M. ABADIE